

Cabinet d'Expertise Comptable NIZA

ORIGINAL

INSTITUT INTERNATIONAL D'INGENIERIE DE L'EAU ET DE
L'ENVIRONNEMENT (GROUPE EIER/ETSHER-2iE)

01 BP 594 Ouagadougou 01

BURKINA FASO

-----oooooooo-----

2iE 12895

AUDIT COMPTABLE DU 01/10/2006 AU 30/09/2007 DE L'EXECUTION
BUDGETAIRE DE LA CONVENTION DE COLLABORATION ENTRE
L'INSTITUT INTERNATIONAL D'INGENIERIE DE L'EAU ET DE
L'ENVIRONNEMENT (GROUPE EIER/ETSHER - 2iE) ET L'ECOLE
POLYTECHNIQUE FEDERALE DE LAUSANNE (EPFL) POUR LE SOUTIEN A
L'ENSEIGNEMENT ET A LA RECHERCHE, DANS LES DOMAINES DE :

- GESTION ET VALORISATION DES EAUX ET ASSAINISSEMENT (GVEA)
- SCIENCE MANAGERIALE ET DEVELOPPEMENT DURABLE (SMDD)
- MASTER D'ETUDES AVANCEES EN DEVELOPPEMENT, TECHNOLOGIE ET SOCIETE (MDTS)
- ET EN APPUI INSTITUTIONNEL

- version définitive -

- Rapport sur le contrôle interne -

RC : 2005M246
IFU : 005982H

01 BP 2768
Ouagadougou 01
BURKINA FASO

Tél : (226) 50 31 42 48
Fax : (226) 50 31 78 92

E-mail
niza@fasonet.bf

Cpte BOA
01289830016

Mai 2008

SOMMAIRE

LETRE INTRODUCTIVE.....	3
I. EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU SUIVI DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES.....	5
I.1 TRAVAUX EFFECTUES	5
I.2 CONSTATS ET OBSERVATIONS.....	5
II. EVALUATION DU CONTROLE INTERNE PROPUREMENT DITE.....	6
II.1 TRAVAUX EFFECTUES	6
II.2 CONSTATS ET OBSERVATIONS.....	6

Cabinet d'Expertise Comptable NIZA

Ouagadougou, le 19/05/2008

N/R : 119/08/CD/PS/FO

A

Monsieur Paul GINIES
Directeur de l'Institut
International d'Ingénierie de
l'Eau et de l'Environnement
(Groupe EIER/ETSHER - 2iE)

01 BP 594 Ouagadougou 01
BURKINA FASO

Objet : audit comptable du 01/10/2006 au 30/09/2007 de l'exécution budgétaire de la convention de collaboration entre le Groupe EIER/ETSHER-2iE et l'EPFL pour le soutien à l'enseignement et à la recherche, dans les domaines de :

- Gestion et Valorisation des Eaux et Assainissement (GVEA)
- Science Managériale et Développement Durable (SMDD)
- Master d'Etudes Avancées en Développement, Technologie et Société (MDTS)
- et en Appui Institutionnel

- rapport sur le contrôle interne -

Monsieur le Directeur,

1. Dans le cadre de notre mission d'audit du 01/10/2006 au 30/09/2007 de l'exécution budgétaire de la convention EPFL/2iE, nous avons examiné la structure de contrôle interne de façon à définir le champ de vérification des comptes qui nous permettrait d'exprimer une opinion sur les états financiers.

Au cours de notre examen, nous avons eu des entretiens et échanges avec le Directeur Administratif et financier, le Chef Comptable Administratif et Financier et le Comptable chargé de la tenue de la comptabilité de la convention de collaboration sur la gestion de la convention. Ces entretiens nous ont permis d'avoir des informations sur le système d'organisation comptable et sur les procédures appliquées par le 2iE dans le cadre de la gestion budgétaire de la convention.

2. Le présent rapport sur le contrôle interne fait l'état de la mise en œuvre et du suivi des recommandations contenues dans le rapport d'audit au 30/09/2006 et résume nos conclusions ressortant de notre appréciation des principes comptables utilisés courant

RC : 2005M246
IFU : 00005982H
Kadiogo 2

01 BP 2768
Ouagadougou 01
BURKINA FASO

Tél : (226) 50 31 42 48
Fax : (226) 50 31 78 92

E-mail
niza@fasonet.bf

Cpte BOA
01289830016

l'année académique 2006-2007 ainsi que nos commentaires en vue d'améliorer le système de contrôle interne et le système d'information financière.

N.B. : Un rapport sur le contrôle des comptes contenant notre opinion complète le présent rapport sur le contrôle interne.

I. EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU SUIVI DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES

I.1 TRAVAUX EFFECTUES

3. Nous avons examiné la mise en œuvre et le suivi des recommandations contenues dans le rapport d'audit au 30/09/2006 établi par notre cabinet.

I.2 CONSTATS ET OBSERVATIONS

4. Il y avait en tout huit (8) recommandations [trois (3) dans le cadre des dépenses effectuées au Burkina Faso et cinq (5) dans le cadre des dépenses effectuées en Suisse] :

⇒ au niveau des trois (3) recommandations relatives aux dépenses effectuées au Burkina Faso :

- deux (2) ont été exécutées,
- une (1) a été partiellement exécutée.

Ce qui est satisfaisant.

⇒ au niveau des dépenses effectuées en Suisse : les cinq (5) recommandations ont toutes été exécutées.

Ce qui est satisfaisant.

Recommandations au 30/09/2006	Point au 30/09/2007	Justification de 2iE quant à l'exécution partielle de la recommandation
<i>A/ Au niveau des dépenses effectuées au Burkina Faso</i>		
4.1. Faire mentionner sur la facture la dénomination EIER par le fournisseur.	<i>Recommandation exécutée.</i>	
4.2. Faire émarger les fiches d'engagements par les personnes indiquées. S'ils sont absents prendre des dispositions.	<i>Recommandation partiellement exécutée. D'une manière générale le Directeur n'émarge toujours pas sur les fiches d'engagement de dépenses.</i>	Notre manuel de procédures prévoit une signature du DG uniquement pour les engagements supérieurs à 2 000 000 F CFA. Elle ne sera jamais appliquée en dessous.
4.3. Veiller à ne plus comptabiliser d'opération sur la base de la proforma.	<i>Recommandation exécutée.</i>	
<i>B/ Au niveau des dépenses effectuées en Suisse</i>		
4.4. Prendre soin de bien imputer toutes les pièces de leurs codes budgétaires avant leur saisie.	<i>Recommandation exécutée.</i>	
4.5. Présenter les états de dépenses pour les différents volets de la même manière.	<i>Recommandation exécutée.</i>	
4.6. Codifier les pièces justificatives.	<i>Recommandation exécutée.</i>	
4.7. Prêter plus d'attention dans la numérotation des pièces justificatives.	<i>Recommandation exécutée.</i>	
4.8. Attribuer un seul numéro à chaque pièce justificative.	<i>Recommandation exécutée.</i>	

II. EVALUATION DU CONTROLE INTERNE PROPREMENT DITE

II.1 TRAVAUX EFFECTUES

5. Nous avons approfondi notre connaissance des principes de fonctionnement de 2iE à travers d'une part les entretiens que nous avons eu avec le Directeur Administratif et Financier, le Chef Comptable Administratif et Financier et le Comptable pour la convention sur la tenue des comptes budgétaires et d'autre part, avec les documents ci-après :

- la convention de collaboration signée le 11 décembre 2006 entre l'Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (groupe EIER/ETSHER-2iE) et l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (l'EPFL) ;
- les états financiers.

6. Nous avons également effectué les vérifications suivantes :

- validité des pièces justificatives (date, dénomination de la structure, exhaustivité, acquittement) ;
- régularité et sincérité des enregistrements comptables ;
- exhaustivité des opérations (image fidèle) ;
- régularité et sincérité des ventilations analytiques ;
- permanence des méthodes.

II.2 CONSTATS ET OBSERVATIONS

7. Le Groupe EIER/ETSHER-2iE a bouclé une convention avec l'EPFL en septembre 2006. Une nouvelle convention 2006/2011 a été signée dont la première année fait l'objet de notre présent audit. Cette convention est subdivisée en deux (2) phases :

- la première phase d'une durée de trois (3) ans (2006/2009) avec un budget de 2 336 000 CHF soit environ 934 400 000 F CFA ;
- la seconde phase d'une durée de deux (2) ans 2009/2011, pour un montant de 1 697 000 CHF soit environ 678 800 000 F CFA sous condition d'accord de principe de la DDC pour le financement de cette seconde phase.

8. Les volets de l'ancienne convention close au 30/09/2006 ont subi des modifications, sauf bien sûr l'appui institutionnel :

- C'est ainsi que le volet appui à l'Unité Thématique d'Enseignement et de Recherche (UTER) Gestion et Valorisation des Eaux et Assainissement (GVEA) regroupe les anciens volets du Génie sanitaire, des Ressources en eau et hydraulique agricoles ainsi qu'une partie de la Protection de l'environnement.
- Les anciens volets de la Protection de l'environnement et du cycle post grade sur le Développement ont été insérés dans l'UTER des Sciences Managériales et Développement Durable (SMDD).
- Le cycle post grade sur le développement a changé de nom et devient Master d'Etudes Avancées en Développement, Technologies et Sociétés (MDTS). Il figure à la ligne budgétaire 10.21 du budget SMDD mais fait cependant l'objet d'un cadre budgétaire spécifique.

La formation MDTS a lieu une fois tous les deux (2) ans.

9. Pour les volets GVEA, SMDD et MDTS les dépenses sont effectuées aussi bien au Burkina Faso qu'en Suisse. Pour cette première année de la nouvelle convention, les dépenses effectuées en Suisse ont été incorporées dans le rapport financier de l'exécution budgétaire établi par le Groupe EIER/ETSHER-2iE.

10. La comptabilité a été mieux tenue pour cette année académique 2006/2007.


11. Nous avons relevé :

Faiblesses	Risques et contre performances	Recommandations	Commentaires des 2iE	Responsables et délais d'exécution
<p>11.1. L'article 2, point 2.1, paragraphe J de la convention de collaboration stipule que : les rapports d'activités annuels fournis doivent être transmis à la DDC et à l'EPFL avant le 15 novembre de l'année académique suivante. Durant la période audité il n'a été transmis en novembre que le rapport d'activité de l'appui institutionnel.</p>	<p>Non respect des termes de la convention de collaboration.</p>	<p>A] Au niveau des dépenses effectuées au Burkina Faso Respecter les termes de la convention de collaboration.</p>	<p><i>Nous préparons les rapports.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Direction • Année académique 2007-2008
<p>11.2. L'article 4, point a de la convention de collaboration stipule que le Groupe EIER/ETSHER-2iE fait diligence pour que les décomptes soient définitivement approuvés par le Cabinet d'audit et que le rapport financier résultant soit envoyé à l'EPFL avant la fin de l'année civile.</p>	<p>Non respect des termes de la convention de collaboration.</p>	<p>Respecter les termes de la convention de collaboration dans tous ses articles sinon, négocier un avenant.</p>	<p><i>Il est vrai que nous sommes un peu en retard pour l'établissement du rapport financier selon les termes de la convention. Dans tous les cas, l'expérience montre qu'il est peu réaliste d'imaginer le rapport d'audit définitif prêt pour la fin d'une année civile. La fin du trimestre de l'année suivante serait un délai plus réaliste.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Direction • Années académiques à venir
<p>11.3. D'une manière générale, les ordres de mission ne sont pas visés.</p>	<p>Difficultés de savoir que la mission a été effective.</p>	<p>Faire viser les ordres de mission par les personnes compétentes objet de la</p>	<p>Il aurait fallu tenir compte de ces réalités dans la convention sinon négocier un avenant. <i>Ce formalisme nous semble un peu trop exigeant, nous sommes dans une petite</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Missionnaires • Années à venir

Faiblesses	Risques et contre performances	Recommandations	Commentaires des 2iE	Responsables et délais d'exécution
<p>11.4. La convention de collaboration n'a été signée que le 11/12/2006 et le premier virement de l'EPFL effectué le 29/01/2007 alors que l'année académique débute le 01/10/2006.</p>	<p>Retard/difficultés dans la réalisation des activités.</p>	<p>mission.</p>	<p>structure qui permet de savoir qui est en mission ou pas, d'autant plus que l'essentiel des missions se fait en Europe, nous avons donc une maîtrise des dépassements. En tout cas la Direction Générale n'éprouve pas ce besoin pour l'instant.</p> <p>Il s'agit de mesure de contrôle interne en matière de mission sans aucun lien avec la taille des structures : preuve de l'effectivité de la mission.</p>	
B] Au niveau des dépenses effectuées en suisse				
<p>11.5. Il n'est pas mentionné sur les pièces justificatives les montants convertis en F CFA alors que l'enregistrement est effectué en F CFA.</p>	<p>• Perte de temps dans le traitement des données.</p> <p>• Travaux comptables incomplets.</p>	<p>Convertir les montants en F CFA sur les pièces justificatives avant leur enregistrement.</p>	<p>Par convention il est fixé un taux unique de change=400, aussi je ne vois aucune pertinence à cette remarque, ce n'est pas le fait d'écrire sur la pièce qui va empêcher les erreurs de calcul.</p>	<p>• EPFL</p> <p>• Années accordées à venir</p> <p>• Comptable</p> <p>• Années académiques à venir</p>

Faiblesses	Risques et contre performances	Recommandations	Commentaires des 2iE	Responsables et délais d'exécution
			<p><i>C'est pour la lisibilité rapide que celui qui exploite la pièce et la comptabilité n'ait pas à reprendre la conversion. C'est la pratique en matière de comptabilité tenue en franc local et de pièces en devises. La comptabilité veillera à inscrire le montant en franc local sur la pièce avant enregistrement.</i></p>	

Cabinet NIZA
01 BP 2768 Ouagadougou 01
BURKINA FASO


CHRISTEL DAMIBA
 Expert Comptable
 Inscrite à l'ONECCA

Cabinet d'Expertise Comptable NIZA

ORIGINAL

INSTITUT INTERNATIONAL D'INGENIERIE DE L'EAU ET DE
L'ENVIRONNEMENT (GROUPE EIER/ETSHER-2iE)

01 BP 594 Ouagadougou 01

Tél. : +226 50 30 20 53/ 50 30 71 16/17

Fax : +226 50 31 27 24

Email : 2ie@2ie-edu.org

BURKINA FASO

-----oooooooo-----

AUDIT COMPTABLE DU 01/10/2006 AU 30/09/2007 DE L'EXECUTION
BUDGETAIRE DE LA CONVENTION DE COLLABORATION ENTRE
L'INSTITUT INTERNATIONAL D'INGENIERIE DE L'EAU ET DE
L'ENVIRONNEMENT (GROUPE EIER/ETSHER - 2iE) ET L'ECOLE
POLYTECHNIQUE FEDERALE DE LAUSANNE (EPFL) POUR LE SOUTIEN A
L'ENSEIGNEMENT ET A LA RECHERCHE, DANS LES DOMAINES DE :

- GESTION ET VALORISATION DES EAUX ET ASSAINISSEMENT (GVEA)
- SCIENCE MANAGERIALE ET DEVELOPPEMENT DURABLE (SMDD)
- MASTER D'ETUDES AVANCEES EN DEVELOPPEMENT, TECHNOLOGIE ET SOCIETE (MDTS)
- ET EN APPUI INSTITUTIONNEL

- version définitive -

- Rapport sur le contrôle des comptes -

RC : 2005M246
IFU : 005982H

01 BP 2768
Ouagadougou 01
BURKINA FASO

Tél : (226) 50 31 42 48
Fax : (226) 50 31 78 92

E-mail
niza@fasonet.bf

Cpte BOA
01289830016

Mai 2008

SOMMAIRE

LETTRÉ D'OPINION.....	3
I. INFORMATIONS GÉNÉRALES	5
I.1 Sur le 2iE	5
I.2 Sur la convention de collaboration.....	5
I.3 Sur les principes comptables	7
I.3 Sur l'audit comptable	7
II. SYNTHÈSE DES TRAVAUX	8
II.1 MEMORANDUM SUR LE CONTRÔLE DES COMPTES	8
II.1.1 Contrôle des financements	8
II.1.2 Contrôle des dépenses	9
II.2 MEMORANDUM SUR LE CONTRÔLE DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE PROPREMENT DITE	11
III. ANNEXES.....	12

Cabinet d'Expertise Comptable NIZA

Ouagadougou, le 19/05/2008

N/R : 120/08/CD/PS/FO

A

Monsieur Paul GINIES
Directeur de l'Institut
International d'Ingénierie de
l'Eau et de l'Environnement
(Groupe EIER/ETSHER - 2iE)

01 BP 594 Ouagadougou 01
BURKINA FASO

Objet : audit comptable du 01/10/2006 au 30/09/2007 de l'exécution budgétaire de la convention entre le Groupe EIER/ETSHER - 2iE et l'EPFL pour le soutien à l'enseignement et à la recherche, dans les domaines de :

- Gestion et Valorisation des Eaux et Assainissement (GVEA)
- Science Managériale et Développement Durable (SMDD)
- Master d'Etudes Avancées en Développement, Technologie et Société (MDTS)
- et en Appui Institutionnel

- rapport sur le contrôle des comptes -

Monsieur le Directeur,

1. Nous avons audité les états financiers du 01/10/2006 au 30/09/2007 relatifs à l'exécution budgétaire de la convention de collaboration entre le Groupe EIER/ETSHER - 2iE et l'EPFL. Signalons que cet audit budgétaire couvre les dépenses effectuées au Burkina Faso et celles effectuées en Suisse. Ces états relèvent de la responsabilité de l'équipe dirigeante du Groupe EIER/ETSHER - 2iE et de la cellule financière de l'EPFL chargée de la convention de collaboration entre 2iE et l'EPFL. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit IFRSs (International Financial Reporting Standards) de l'IFAC (International Federation of Accountants) Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers présentés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par l'équipe de 2iE et la cellule financière de l'EPFL chargée de la convention de collaboration, ainsi que la présentation des états financiers pris dans leur ensemble.

RC : 2005M246
IFU : 00005982H
Kadiogo 2

01 BP 2768
Ouagadougou 01
BURKINA FASO

Tél : (226) 50 31 42 48
Fax : (226) 50 31 78 92

E-mail
niza@fasonet.bf

Cpte BOA
01289830016

Nous estimons que nos travaux d'audit constituent un fondement raisonnable de notre opinion.

2. Nous certifions sous réserve des faiblesses relevées dans le rapport sur le contrôle interne qui accompagne le présent rapport sur le contrôle des comptes, les états financiers relatifs à l'exécution budgétaire dans le cadre des activités de la convention de collaboration entre 2iE et l'EPFL et suivant les principes comptables adoptés.

Cabinet NIZA
01 BP 2768 Ouagadougou 01
BURKINA FASO



Christel DAMIBA
Expert Comptable
Inscrite à l'ONECCA

I. INFORMATIONS GENERALES

I.1 Sur le 2iE

3. Dénomination	<p>Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement de Ouagadougou (Groupe EIER/ETSHER - 2iE) et en partie l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL).</p> <p><i>N.B. : le terme Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (Groupe EIER/ETSHER – 2iE), nous utiliserons le terme 2iE pour la suite de ce rapport.</i></p>
4. Objectif général de 2iE	<p>Financer la formation pour tous les secteurs de l'équipement rural périurbain et urbain des cadres maîtrisant à la fois les disciplines et les théories de base ainsi que les techniques liées à l'eau, aux aménagements, à l'énergie et à l'environnement et garantir également la compétence de ses cadres hautement qualifiés.</p>
5. Objectifs spécifiques des 2iE	<ul style="list-style-type: none"> • Formations diplômantes : <ul style="list-style-type: none"> * trois (3) diplômes de Bachelor/Ingénieur des travaux. * trois (3) diplômes d'Ingénieur/Master d'Ingénierie * masters spécialisés * licences Professionnelles • Permettre aux étudiants d'appréhender et d'approfondir leurs connaissances théoriques et pratiques dans l'un des domaines de spécialisation suivants : <ul style="list-style-type: none"> * Gestion et Valorisation des Eaux et Assainissement (GVEA). * Sciences Managériales et Développement Durable (SMDD). * Master d'Etudes Avancées en Développement, Technologies et Sociétés (MDTS). • Appui Institutionnel (AI).

I.2 Sur la convention de collaboration

<p>L'Ecole Polytechnique Fédérale (EPFL), Institut Fédéral suisse de formation et de recherche scientifique et technologique basé à Lausanne en suisse collabore avec le 2iE depuis 1980 à la formation de cadres africains et suisses, au développement et à la diffusion de connaissances dans les domaines de l'eau, de l'environnement et du développement. Cette collaboration bénéficie de l'appui financier de la Direction pour le Développement et la Coopération suisse DDC et est matérialisée par une convention quinquennale pour la période 2007/2011.</p>	
6. Intitulé de la convention	<p>Convention de collaboration entre l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) et l'Institut International d'ingénierie de l'eau et de l'environnement de Ouagadougou (2iE) relatif à la poursuite de la collaboration dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche sur des thèmes prioritaires pour le développement des sciences et de la technologie au service du développement socio-économique et de la réduction de la pauvreté des pays africains et en développement.</p>
7. Objectifs de la convention	<ul style="list-style-type: none"> • appuyer la mise en œuvre de la réforme des programmes académiques et de recherche de 2iE en vue d'établir à Ouagadougou une plateforme scientifique et technologique de haut niveau dans les domaines des sciences et de l'ingénierie de l'eau et de l'environnement.

	<ul style="list-style-type: none"> • appuyer et soutenir l'organisation du Master d'Etudes Avancées en Développement Technologies et Sociétés ; un appui ponctuel pourra également être apporté à l'adaptation et à la mise en œuvre des autres formations de Master spécialisés ; • favoriser l'accès à un plus grand nombre de jeunes africains, en particulier aux filles à des formations scientifiques et technologiques de haut niveau dispensé sur le continent africain et conduisant à des diplômes reconnus internationalement, afin de contribuer au développement des états d'Afrique Sub-saharienne et de ralentir l'exode des jeunes vers les pays du nord. • favoriser le développement de programmes de recherche de 2iE animés par des équipes scientifiques pluridisciplinaires et multiculturelles et portant sur des thèmes correspondants aux besoins de développement actuels et futurs de l'Afrique. • renforcer et améliorer l'équipement pédagogique et scientifique de 2iE et appuyer la création et le fonctionnement de nouveaux laboratoires, équipements de recherche et sites expérimentaux ; • contribuer à l'amélioration continue de la qualité des prestations d'enseignement et de recherche de 2iE ; • favoriser la valorisation des connaissances et des produits issus de la recherche menée au 2iE ; • renforcer la capacité d'encadrement pédagogique et scientifique de 2iE ; • contribuer au rayonnement international de 2iE dans les domaines de l'eau et de l'environnement et à la valorisation de ses diplômes et produits dans les espaces africain et mondial, en particulier au sein du réseau des Instituts Africains des Sciences et de la Technologie, en renforçant et en développant des actions de partenariat avec le CREPA et son réseau.
8. Bénéficiaires	Les Etudiants et les Ingénieurs évoluant dans le domaine de spécialité des 2iE, les Enseignants des 14 pays membres : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo. par le biais de 2iE.
9. Bailleur de fonds	Le 2iE est financé par plusieurs Bailleurs. Le présent audit porte sur les fonds Suisses DDC via l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL).
10. Document contractuel	Convention de collaboration signée le 11/12/2006 entre 2iE et l'EPFL
11. Montant de la Convention	<p>4 033 000.CHF, soit 1 613 200 000 F CFA environ pour la convention sur les cinq (5) ans (2006/2011) subdivisé en deux (2) soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 336 000 CHF soit 934 400 000 F CFA pour la phase 1 (2006/2009), • 1 697 000 CHF soit 678 800 000 F CFA environ pour la phase 2 (2009/2011) <p>* 737 000 CHF, soit 294 800 000 F CFA environ pour le budget 2006-2007.</p>

12. Direction et organes de gestion

Titres	Prénoms et nom
Directeur	M. Paul GINIES
Directeur Adjoint	M. Hama MAIGA
Directeur Administratif et Financier	M. Patrick DUVAL
Chef Comptable Administratif et Financier	M Valentin OUEDRAOGO
Auditeur interne	M. Henri TCHEGNONSI
Comptable de la convention de collaboration	M. Georges YAMEOGO
Caissier	M. Albert TIENDREBEOGO jusqu'au 14/03/2007 Mme DIASSO Aminata à partir du 14/03/2007

I.3 Sur les principes comptables

13. Le 2iE a adopté un système de comptabilité d'engagements.

Ce système informatisé est tenu sur le logiciel SAGE SAARI, version compta 100 11.01 qui génère les différents journaux, le grand livre et la balance. Il génère également des extraits des comptes analytiques.

La comptabilité de la convention EPFL/2iE est extraite de la comptabilité de 2iE par le biais des extraits de comptes budgétaires.

Les pièces justificatives des dépenses effectuées en suisse ont été transmises au 2iE qui l'a intégré dans son rapport financier relatif à l'exécution budgétaire de la convention de collaboration.

I.3 Sur l'audit comptable

I.4.1 Contexte

14. Le présent audit a été commandé au Cabinet NIZA pour respecter les termes de la Convention de collaboration en son article 4 point a.

I.4.2 Objectifs

15. L'audit qui couvre la période du 01/10/2006 au 30/09/2007 a pour objectif général de doter les comptes de la convention d'un rapport de certification.

16. Les objectifs spécifiques s'articulent autour de trois (3) axes ci-après :

16.1 Evaluation du contrôle interne

16.2 Contrôle des comptes :

- contrôle des financements (vérification des fonds reçus ou générés au cours de la période auditée et leur enregistrement comptable en conformité avec les justificatifs) ;

- contrôle des dépenses

* dépenses effectuées au Burkina Faso,

* dépenses effectuées en Suisse.

16.3 Contrôle de l'exécution budgétaire.

17. En outre, l'audit de l'exécution budgétaire de la convention devra permettre de relever les insuffisances et de faire des recommandations pouvant se traduire en actions et susceptibles d'améliorer le système de gestion de la convention.

18. Cabinet d'audit

Cabinet d'Expertise Comptable NIZA
01 BP 2768 Ouagadougou 01 Burkina Faso
Tél : +226 50 31 42 48/ Fax : +226 50 31 78 92
Email : niza@fasonet.bf

II. SYNTHÈSE DES TRAVAUX

II.1 MEMORANDUM SUR LE CONTRÔLE DES COMPTES

19. Le présent mémorandum est destiné à fournir des informations sur le contrôle des comptes de la convention de collaboration.

Il inclut les principales conclusions ressortant de nos travaux et nos commentaires en vue d'améliorer la présentation des comptes de la convention de collaboration et d'en assurer la fiabilité.

II.1.1 Contrôle des financements

i) Travaux effectués

20. Nous avons rapproché les montants des fonds reçus enregistrés aux postes subventions des différents volets aux avis de crédit de la banque et aux pièces transmises par la cellule financière de l'EPFL chargée de la convention EPFL/2iE.

21. Nous avons vérifié que les fonds reçus ont été bien pris en compte pour leur juste valeur au moment de l'établissement des bilans financiers des différents volets.

ii) Constats et observations

22. Les subventions virées par l'EPFL dans le cadre de la convention de collaboration sont reçues sur le compte spécial BNP Paris bas sous le n° 30004 00988 00010120104 84 en France, ouvert spécialement pour recevoir les fonds de l'EPFL.

Un appel de fonds est ensuite effectué sur le compte BICIA-B sous le n°90530063369001/15, compte qui reçoit également les fonds d'autres bailleurs destinés à d'autres activités que celles de l'EPFL. Ce compte a été clôturé le 18/06/2007. C'est le compte Bank Of Africa (BOA) sous le n° 013019 00007 ouvert le 15/05/2005 qui reçoit dorénavant les fonds d'autres bailleurs de fonds destinés à d'autres activités en plus des fonds EPFL.

23. Les fonds reçus de l'EPFL durant l'année académique 2006-2007 pour les quatre (4) volets représentent 75% du budget prévisionnel. Ils s'élèvent à 148 183 780 F CFA et se répartissent comme suit :

Volets	Montants en CHF	Cours du jour	Montants en F CFA
Gestion et Valorisation des Eaux et Assainissement (GVEA)	123 000	391,37	48 138 510
Sciences Managériales et Développement Durable (SMDD)	21 750	391,37	8 507 601
Master d'Etudes Avancées en Développement, Technologies et Sociétés (MDTS)	78 000	390,81	30 483 949
Appui Institutionnel (AI)	156 000	391,37	61 053 720
Total	378 750		148 183 780

⇒ Au niveau des dépenses effectuées en Suisse :

14. Nous avons examiné les dépenses de la période. Nous avons vérifié pour chacun des trois (3) volets les dépenses par poste budgétaire à partir des documents suivants :

- décompte des dépenses pour le volet GVEA,
- décompte des dépenses pour le volet SMDD,
- décompte des dépenses pour le volet MDTS,
- pièces justificatives y relatives.

15. Nous avons procédé au rapprochement des pièces justificatives à ces décomptes de dépenses. Ce rapprochement a consisté à vérifier :

- que toutes les dépenses sont soutenues par des pièces justificatives ;
- la validité des pièces justificatives externes ;
- que les pièces justificatives internes permettent d'identifier le bénéficiaire et qu'elles se justifient ;
- la sommation arithmétique des pièces justificatives.

ii) Constats et observations

⇒ Au niveau des dépenses effectuées au Burkina Faso

16. Les dépenses effectuées au Burkina Faso s'élèvent à 207 060 915 F CFA pour l'année académique 2006-2007 et se décomposent comme suit :

Volets	Montants en F CFA
GVEA	74 562 390
SMDD	9 897 657
MDTS	29 488 100
Appui Institutionnel (1)	93 112 768
Total	207 060 915

(1) dont 4 000 000 F CFA de frais fiduciaires relatif à l'année académique 2006-2007 non encore réglés.

17. Des dépassements sur frais de mission de stagiaires au cours MDTS d'un montant de 500 000 F CFA ont été constatés à l'occasion du déplacement sur le terrain du 3 mars au 13 avril 2007. Ces dépassements ont été acceptés à titre exceptionnel par la DDC et l'EPFL (confère annexe III).

18. Les faiblesses relevées sur le contrôle des dépenses sont celles qui sont consignées dans le rapport sur le contrôle interne qui introduit le présent rapport d'audit.

⇒ Au niveau des dépenses effectuées en Suisse

19. La situation des décomptes des dépenses effectuées en Suisse est faite en CHF. Le taux de change indiqué pour la convention est de 1 CHF ≈ 400 F CFA.

20. Les dépenses effectuées en Suisse s'élèvent à 86 519,33 CHF soit environ 34 607 732 F CFA et se décomposent comme suit :

Volets	CHF	F CFA
GVEA	57 152,33	22 860 932
SMDD	3 499,00	1 399 600
MDTS	25 868,00	10 347 200
Total	86 519,33	34 607 732

21. Les faiblesses relevées sur le contrôle des dépenses sont celles qui sont consignées dans le rapport sur le contrôle interne qui introduit le présent rapport d'audit.

II.2 MEMORANDUM SUR LE CONTROLE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE PROPREMENT DITE

i) Travaux effectués

22. Sur les exécutions budgétaires au Burkina et en Suisse, nos travaux ont consisté :

- en la vérification des reports de soldes par volet au 01/10/2006 ;
- au rapprochement des montants enregistrés par ligne budgétaire aux pièces justificatives des dépenses correspondantes ;
- en la vérification du calcul des taux de réalisation pour l'année académique 2006-2007;
- en la vérification des calculs de reliquat des fonds suisses par volet.

ii) Constats et observations

23. Les soldes par ligne budgétaire de l'ancienne convention n'ont pas été reportés sur la nouvelle convention. Cependant l'article 3 point c de l'ancienne convention stipulait que « le solde positif du décompte révisé sera reporté sur l'année suivante. La dernière année, un éventuel solde positif sera reporté sur la phase suivante ».

En rappel les soldes positifs au 30/09/2006 des différents volets de l'ancienne convention étaient les suivants :

- 8 951 852 F CFA pour le volet Génie sanitaire
- 25 533 175 F CFA pour le volet Environnement
- 40 666 774 F CFA pour le volet Eau et Approvisionnement des Communautés.

Signalons que les volets Post grade et l'Appui Institutionnel présentaient des soldes négatifs respectivement de 17 142 887 F CFA et de 25 663 259 F CFA et que le traitement de solde négatif n'est pas traité ni l'ancienne ni dans la nouvelle convention.

24. Des dépassements budgétaires ont été constatés sur certaines lignes budgétaires au cours de la période auditée (confère point 17 et Annexe I du présent rapport).

III. ANNEXES

Le présent rapport comporte trois (3) annexes :

Annexe I : Comparaison budgétaire séparée EPFL et 2iE des différents volets du 01/10/2006 au 30/09/2007

Annexe I.1 : Volet Gestion et Valorisation des Eaux et Assainissement du 01/10/2006 au 30/09/2007

Annexe I.2 : Volets Science managériale et développement durable et volet Master d'Etudes Avancées en Développement, technologie et Société du 01/10/2006 au 30/09/2007

Annexe I.3 : Volet Appui Institutionnel du 01/10/2006 au 30/09/2007

Annexe II : Tableau des ressources/emplois EPFL et 2iE des différents volets du 01/10/2006 au 30/09/2007

Annexe II.1 : Volet Gestion et Valorisation des Eaux et Assainissement du 01/10/2006 au 30/09/2007

Annexe II.2 : Volet Science managériale et développement durable du 01/10/2006 au 30/09/2007

Annexe II.3 : Volet Master d'Etudes Avancées en Développement, technologie et Société du 01/10/2006 au 30/09/2007

Annexe II.4 : Volet Appui Institutionnel du 01/10/2006 au 30/09/2007

Annexe III : Correspondance relative à la prise en charge des dépenses excédentaires relatives aux frais de mission du cours MDTs par la DDC et l'EPFL

Annexes I : COMPARAISON BUDGETAIRE SEPARÉE EPFL/2IE DES DIFFÉRENTS VOILETS DU 01/10/2006 AU 30/09/2007

Annexe I.1 : Volet Gestion et Valorisation des Eaux et Assainissements du 01/10/2006 au 30/09/2007

Codes	Rubriques	2IE				EPFL			
		Prévisions	Réalisations	Ecart	Taux d'exécution	Prévisions	Réalisations	Ecart	Taux d'exécution
10	Formation et Recherches	4 000 000	8 038 800	-4 038 800	200,97%	21 600 000	11 056 420	10 543 580	51,19%
10.1	Missions d'enseignement, d'appui et d'échange avec le 2IE	0	1 143 000	-1 143 000		21 600 000	11 056 420	10 543 580	51,19%
10.11	Soutien recrutement prof. associées et invités, vacataires Africains	4 000 000	6 895 800	-2 895 800	172,40%				
10.2	Appui au Master d'Ingénierie en génie de l'eau et de l'environnement et au Master	24 000 000	18 323 316	5 676 684	76,35%	3 600 000	1 894 520	1 705 480	52,63%
10.21	Appui aux visites et travaux de terrain	8 000 000	3 483 700	4 516 300	43,55%				
10.22	Participation aux frais de scolarités	16 000 000	14 839 616	1 160 384	92,75%				
10.23	Participation d'Expert EPFL aux examens	0	0	0					
10.3	Appui aux recherches appliquées	33 200 000	39 160 291	-5 960 291	117,95%	3 600 000	1 894 520	1 705 480	52,63%
10.31	Formations doctorales	6 000 000	8 464 945	-2 464 945	141,08%	12 000 000	8 994 632	3 005 368	74,96%
10.32	Chercheurs confirmés	6 000 000	7 480 643	-1 480 643	124,68%	6 000 000	5 997 340	2 660	99,96%
10.33	Stagiaires d'appui à la recherche	1 600 000	6 563 750	-1 763 750	136,74%				
10.34	Agents techniques et frais divers	4 800 000	2 016 146	-416 146	126,01%				
10.35	Renforcement et création de laboratoire	4 000 000	3 391 803	608 197	84,80%	4 000 000	1 380 092	2 619 908	34,50%
10.36	Diplômants Master et stagiaires EPFL	0	146 100	-146 100		2 000 000	1 617 200	382 800	80,86%
10.37	Appui à des travaux de recherche	8 000 000	4 588 709	3 411 291	57,36%				
10.38	Valorisation des travaux de recherches	2 800 000	6 508 195	-3 708 195	232,44%				
	TOTAL FORMATION ET RECHERCHE	61 200 000	65 522 407	-10 760 198	107,06%	37 200 000	21 945 572	7 716 216	58,99%
20	Matériels et équipements								
20.1	Matériels de la boratoire et mesures + consomm.	2 400 000	3 823 505	-1 423 505	159,31%				
	TOTAL MATERIELS ET EQUIPEMENTS	2 400 000	3 823 505	-1 423 505	159,31%	0	0	0	
30	Divers et imprévus	2 000 000	5 216 478	-3 216 478	260,82%	2 000 000	915 360	1 084 640	45,77%
	TOTAL GENERAL	65 600 000	74 562 390	-8 962 390	113,66%	39 200 000	22 860 932	16 339 068	58,32%

Annexe I.2 : Volets Sciences Manageriales et Developpement Durable et Master D'Etudes Avancées en Développement, Technologies et Sociétés du
01/10/2006 au 30/09/2007

Codes	Rubriques	2IE				EPFL			
		Prévisions	Réalisations	Ecart	Taux d'exécution	Prévisions	Réalisations	Ecart	Taux d'exécution
10	Formation et Recherches								
10.1	Renforcement des capacités d'encadrement pédagogique et scientifique du 2IE	0				1 800 000		1 800 000	0,00%
10.11	Missions d'enseignement, d'appui et de change avec 2IE	0				1 800 000		1 800 000	
10.2	Appui au Master D'Etudes avancées en Développement, Technologies et Sociétés	41 600 000	29 488 100	12 111 900		9 600 000	10 347 200	0	
10.2.1	Organisation	0	0	0		6 000 000	6 000 000	0	
10.2.1.1	Consultations d'appui/miission prospectives	0	0	0		4 800 000	4 800 000	0	
10.2.1.2	Agents d'appui (AE/AC) et administratifs	0	0	0		1 200 000	1 200 000	0	100,00%
10.2.2	Formation	19 800 000	13 566 200	6 233 800					
	Enseignements et vacataires africains	6 800 000	5 766 000	1 034 000					68,52%
	Partie appliquée terrain	13 000 000	7 800 200	5 199 800					84,79%
10.2.3	Matériels équipement	4 000 000	0	4 000 000					60,00%
	Matériels de laboratoire et de mesures+consommables	4 000 000	0	4 000 000					0,00%
10.2.4	Charge des stagiaires	15 800 000	14 301 900	1 498 100		3 600 000	4 347 200	-747 200	120,76%
10.2.4.1	Bourses de subsistance	12 200 000	11 872 000	328 000					
10.2.4.2	Frais de voyage	3 600 000	2 429 900	1 170 100		3 600 000	4 347 200	-747 200	120,76%
30	Divers et imprévis	2 000 000	1 620 000	380 000					81,00%
10.3	Appui aux recherches appliquées	9 200 000	9 897 657	-697 657		1 000 000	1 076 800	-76 800	107,68%
10.3.1	Formations doctorales								
10.3.2	Chercheurs confirmés	6 000 000	6 823 182	-823 182					113,72%
10.3.5	Renforcement et création de laboratoires								
10.3.6	Diplômants Master et stagiaires EPFL	2 000 000	2 860 475	-860 475		1 000 000	1 076 800	-76 800	107,68%
10.3.7	Appui à des travaux de recherche	1 200 000	214 000	986 000					
10.3.8	Valorisation des travaux de recherche								
TOTAL FORMATION ET RECHERCHE		50 800 000	39 385 757	11 414 243		12 400 000	11 424 000	976 000	92,13%
20	Matériel et équipement								
20.1	Matériel de laboratoire et de mesures+consommables	1 200 000	0	0					0,00%
TOTAL MATERIEL ET EQUIPEMENT		1 200 000	0	0					0,00%
30	Divers et imprévis	1 200 000	0	0		1 200 000	322 800	877 200	26,90%
	TOTAL GENERAL	53 200 000	39 385 757	13 814 243		13 600 000	11 746 800	1 853 200	86,37%

Annexe I.3 : Volet Appui Institutionnel du 01/10/2006 au 30/09/2007

Codes	Libellés	2IE			Taux d'exécut°
		Prévisions	Réalisations	Ecarts	
10.1	Appui budgétaire et frais de gestion du 2IE	60 000 000	60 000 000	0	100,00%
10.2	Soutien à la promotion de nouvelles formations et aux recrutements des étudiants	4 000 000	3 981 100	18 900	99,53%
10.3	Appui conseil scientifique et pédagogique	2 800 000	5 878 027	-3 078 027	209,93%
10.4	techniques de l'eau et de l'environnement	1 333 000	0	1 333 000	0,00%
10.5	Valorisation et diffusion des connaissances et produits de la recherche	2 400 000	5 678 739	-3 278 739	236,61%
10.6	Soutien à la formation et au perfectionnement des enseignants-chercheurs du 2IE	6 000 000	7 520 552	-1 520 552	125,34%
10.7	Appui au 2IE dans le domaine du contrôle de la qualité des formations dispensées	2 000 000	6 054 350	-4 054 350	302,72%
10.8	Audit des dépenses annuelles	4 000 000	4 000 000	0	100,00%
10.9	Auto évaluation et évaluation en fin de phase	667 000	0	667 000	0,00%
20.1	Appui financier à l'implication de l'EPFL	0	0	0	
	TOTAL	83 200 000	93 112 768	-9 912 768	111,91%

ANNEXE II : Tableau des ressources/emplois des différents volets du 01/10/2006 au 30/09/2007

ANNEXE II.1 : GVEA du 01/10/2006 au 30/09/2007

Ressources		Emplois	
Libellés	Montants	Libellés	Crédit
I. Solde au 01/10/2006	0	III. Sorties de la période	97 423 322
II Virement EPFL	48 138 510	Dépenses effectuées au Burkina Faso	74 562 390
III. Règlement direct EPFL	22 860 932	Dépenses effectuées en suisse	22 860 932
		IV. Solde au 30/09/2007	-26 423 880
TOTAL	70 999 442	TOTAL	70 999 442

ANNEXE II.2 : SMDD du 01/10/2006 au 30/09/2007

Ressources		Emplois	
Libellés	Montants	Libellés	Crédit
I. Solde au 01/10/2006	0	III. Sorties de la période	11 297 257
II Virement EPFL	8 507 601	Dépenses effectuées au Burkina Faso	9 897 657
III. Règlement direct EPFL	1 399 600	Dépenses effectuées en suisse	1 399 600
		IV. Solde au 30/09/2007	-1 390 056
TOTAL	9 907 201	TOTAL	9 907 201

ANNEXE II.3 : MDTs du 01/10/2006 au 30/09/2007

Ressources		Emplois	
Libellés	Montants	Libellés	Crédit
I. Solde au 01/10/2006	0	III. Sorties de la période	39 835 300
II. Virement EPFL	30 483 949	Dépenses effectuées au Burkina Faso	29 488 100
III. Règlement direct EPFL	10 347 200	Dépenses effectuées en suisse	10 347 200
		IV. Solde au 30/09/2007	995 849
TOTAL	40 831 149	TOTAL	40 831 149

ANNEXE II.4 : Appui Institutionnel du 01/10/2006 au 30/09/2007

Ressources		Emplois	
Libellés	Montants	Libellés	Crédit
I. Solde au 01/10/2006	0	III. Sorties de la période	93 112 768
II. Virement EPFL	61 053 720	Dépenses définitives	93 112 768
		IV. Solde au 30/09/2007	-32 059 048
TOTAL	61 053 720	TOTAL	61 053 720

Annexe III : correspondance relative à la prise en charge des dépenses excédentaires relatives aux frais de mission cours MDTs

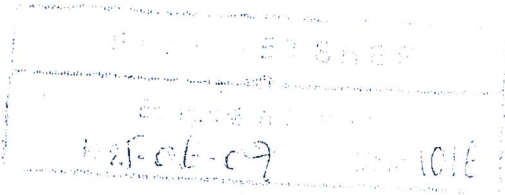
FACULTÉ DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL, ARCHITECTURAL ET CONSTRUIT (ENAC)
INSTITUT DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'ENVIRONNEMENT (ISTE)
LABORATOIRE HYDROLOGIE ET AMANAGEMENTS (HYDRAM)



ÉCOLE POLYTECHNIQUE
FÉDÉRALE DE LAUSANNE

STATION 2
CH-1015 LAUSANNE
TÉLÉPHONE: (21) 693 37 25 TÉLÉFAX: (21) 693 37 39 E-MAIL: andre.mermoud@epfl.ch

Monsieur Patrick Duval
Directeur des Finances,
du Budget et des Ressources
2IE
01 BP 594 Ouagadougou 01
Burkina Faso



Lausanne, le 8 juin 2007

Concerne : Frais de Mission du cours MDTs

Cher Monsieur,

Après discussions avec la Direction du développement et de la coopération (DDC) à Berne, il a été décidé que, au vu du contrat qui lie l'EPFL à la DDC, c'est à l'EPFL qu'il revient de communiquer les décisions prises d'un commun accord avec la DDC, dans le cadre de l'affaire susmentionnée.

Fort de cette clarification, nous proposons que le problème des pièces non justifiées liées aux frais de mission MDTs soit réglé de la manière suivante :

1. L'EPFL et la DDC acceptent, à titre exceptionnel, ces dépenses excédentaires pour un montant de l'ordre de 500'000 Francs CFA. Cette décision peut être communiquée par le 2IE à l'auditeur.
2. L'EPFL et la DDC recommandent impérativement l'utilisation d'un montant forfaitaire pour les stages du prochain cours MDTs.
3. L'EPFL souhaite à l'avenir être immédiatement informée en cas de constatation de problèmes de cette nature, afin de ne pas être placée devant le fait accompli.

Le présent document peut figurer dans le rapport d'audit de l'exercice 2006-2007.

Nous considérons ainsi que cette affaire est dès lors réglée et vous présentons, Cher Monsieur, nos meilleures salutations.

Prof. André Mermoud
Directeur ai HYDRAM

Prof. J.-C. Bolay
Dir. de la Coopération EPFL et co-dir. cours MDTs

Copies: - P. Feilay et Mme C. Ferret Balmer, DDC
- Prof. S. Yonkeu, co-directeur cours MDTs